

MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A.

Siège social : 25, avenue de la Liberté - L-1931 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG B 181.645

Comptes annuels au 31 décembre 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux.....	24	129 477 547	265 781 627
Créances sur les établissements de crédit	3, 24	12 926 005	13 803 746
- A vue.....		12 926 005	13 542 034
- Autres créances		-	261 712
Créances sur la clientèle.....	8, 24	150 728 797	130 988 009
Titres de créances (Obligations) et autres titres à revenu fixe : des émetteurs publics.....	4	175 599 262	122 616 685
Immobilisations incorporelles.....	5	7 399	14 298
Immobilisations corporelles.....	5	2 982 542	3 452 276
Autres actifs.....	6	77 549 442	14 202 347
Comptes de régularisation		169 924	214 939
TOTAL ACTIF		549 440 918	551 073 927

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les éts de crédit : à vue.....	9, 24	3 846 786	1 341 012
Dettes envers la clientèle : à vue.....	24	503 750 947	503 364 951
Autres passifs	10	16 158 678	19 933 109
Comptes de régularisation		779 252	463 680
Provisions		1 661 540	1 593 662
- Provisions pour impôts		11 540	93 662
- Autres provisions.....		1 650 000	1 500 000
Capital souscrit	11, 12	28 214 000	28 214 000
Prime d'émission	11, 12	8 467 704	8 467 704
Réserves.....	12	50 000	50 000
Résultats reportés	12	(12 354 191)	(12 817 815)
Bénéfice ou (perte) de l'exercice	12	(1 133 798)	463 624
TOTAL PASSIF		549 440 918	551 073 927

HORS-BILAN	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Passifs éventuels dont : cautionnements et actifs donnés en garantie	15, 24	8 850 433	8 451 397
Opérations fiduciaires	18	134 695 433	176 322 812

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....		3 540 285	4 275 284
Intérêts et charges assimilés.....		(1 924 205)	(2 372 436)
Commissions perçues		35 677 584	38 927 472
Commissions versées		(9 322 147)	(9 064 012)
Résultat provenant d'opérations financières.....		1 668 309	2 792 851
Autres produits d'exploitation	19	1 923 227	2 181 261
Dépenses gén. et autres frais administratifs.....		(29 813 787)	(32 509 229)
- Frais de personnel.....	21, 22	(19 325 460)	(20 722 352)
.. Dont :			
.. Salaires et traitements.....		(13 501 467)	(15 232 303)
.. Charges sociales.....		(3 000 388)	(3 440 076)
.. Dont charges sociales couvrant la pension		(1 979 028)	(2 196 301)
- Autres frais administratifs	20	(10 488 327)	(11 786 877)
Corrections de valeur sur immob. corp. et inc.....		(1 176 214)	(757 396)
Autres charges d'exploitation	19	(1 197 762)	(2 056 322)
Impôt s/le résultat provenant des activités ord. ...		(279 345)	(456 550)
BENEFICE OU (PERTE) PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS.....		(904 055)	960 923
Produits exceptionnels.....		182 847	45 902
Aut. impôts non repris dans les postes ci-dessus		(412 590)	(543 201)
BENEFICE OU (PERTE) DE L'EXERCICE.....		(1 133 798)	463 624

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS - AU 31/12/2020 (en euros).

NOTE 1 - GENERALITES.1.1. Constitution et administration de la Banque.
MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A. - ci-après « la Banque » - a été constituée à Luxembourg le 04/11/2013 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Depuis le 01/01/2014, la Banque est autorisée à exercer toutes les activités bancaires conformément à la loi du 05/04/1993 sur le secteur financier, et ses modifications ultérieures. La Banque est détenue intégralement (filiale à 100%) par MIRABAUD S.C.A., ci-après l'« Actionnaire unique », une société en commandite par actions de droit suisse dont le siège social est établi 29, boulevard Georges Favon, CH-1204 Genève. Par décision du 08/12/2014, l'Actionnaire unique a décidé d'approuver et de procéder à la fusion par absorption avec transfert par MIRABAUD France S.A., au titre d'une transmission universelle de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la Banque, conformément aux articles 1020-3 (anciennement 259) et 1021-17 (anciennement 274) de la loi du 10/08/1915, et conformément au projet de fusion, sans exceptions ni réserves. En vertu d'une décision du 16/12/2014, l'Actionnaire unique a décidé d'approuver et de procéder à la fusion par absorption avec transfert par MIRABAUD FINANZAS, SOCIEDAD DE VALORES, S.A., au titre d'une transmission universelle de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la Banque, conformément aux articles 1020-3 (anciennement 259) et 1021-17 (anciennement 274) de la loi du 10/08/1915, et conformément au projet de fusion, sans aucune exception ni réserve. Les actifs et les passifs de MIRABAUD France S.A. et de MIRABAUD FINANZAS, SOCIEDAD DE VALORES, S.A. ont été répartis en deux nouvelles succursales, respectivement MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A., à Paris, et MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A., à Madrid. La constitution desdites succursales a pris effet le 30/09/2014. Le 07/01/2016, la Banque d'Angleterre a autorisé l'établissement d'une succursale de la Banque au Royaume-Uni (la succursale britannique). La succursale britannique a démarré ses activités commerciales le 11/07/2016 ; son objectif principal étant de récupérer le portefeuille de clients privés, géré jusqu'à ce jour par MIRABAUD ASSET MANAGEMENT LIMITED, société sœur de la Banque, établie au Royaume-Uni. Les états financiers des succursales sont inclus dans ceux de la Banque. Les états financiers des succursales ont été préparés conformément aux règles applicables dans leur pays respectif. Les ajustements nécessaires ont été apportés

à ces états financiers de manière à les adapter aux principes comptables en vigueur au Luxembourg. **1.2. Nature de l'activité de la Banque.** La Banque a pour objet d'exercer toutes activités bancaires et financières qu'un établissement de crédit est autorisé à exercer en vertu de la loi du 05/04/1993 relative au secteur financier, telle que modifiée ultérieurement. La Banque peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entités du secteur financier ou en dehors, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par achat, vente ou autre mode, d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, certificats de créances, bons et toutes autres valeurs mobilières, et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Banque peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'effets, obligations, certificats de créances et titres représentatifs de dette de toute espèce. La Banque peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour le compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. La Société peut accomplir son objet au Luxembourg et à l'étranger. Elle peut ouvrir ou détenir toutes succursales et constituer toutes filiales au Luxembourg et à l'étranger. Au 31/12/2020, la Banque a établi trois succursales respectivement à Paris, Madrid et Londres. **1.3. Etats financiers.** L'exercice comptable de la Banque coïncide avec l'année civile. La Banque établit ses états financiers en euros (EUR), qui est également la devise dans laquelle est libellé son capital social.

NOTE 2 - RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES. Les états financiers de la Banque ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au grand-duché de Luxembourg et plus précisément la loi modifiée du 17/06/1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit. Les méthodes comptables et les principes d'évaluation sont, en sus de ceux établis par la loi et la réglementation luxembourgeoises, déterminés et appliqués par le Conseil d'administration. Les principales méthodes comptables sont exposées ci-après : **2.1. Conversion des devises étrangères.** La Banque utilise un système de comptabilisation multi-devises qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs, les passifs et les éléments hors-bilan libellés en devises autres que l'euro (EUR) sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les différences de change résultant de la conversion d'actifs et de passifs libellés en devises sont comptabilisées comme gains ou pertes de change, à l'exception de ceux relevant d'actifs et de passifs spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps »). Les résultats des contrats de change à terme ouverts, liés aux opérations au comptant et aux opérations de « swap » sont comptabilisés au prorata temporis à la date de clôture du bilan. Les résultats de valorisation de ces transactions ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice. Les opérations de change à terme non couvertes sont valorisées individuellement aux taux de change à terme en vigueur à la date du bilan. Les plus-values latentes sont ignorées tandis que les moins-values non réalisées font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan sous la rubrique « Provisions : autres provisions ». Les taux de change en vigueur aux 31/12/2020 et 2019 des principales devises utilisées par la Banque sont les suivants : 1 euro, 2020 : 1,228 USD, 2019 : 1,121 USD, 1 euro, 2020 : 1,083 CHF, 2019 : 1,085 CHF, 1 euro, 2020 : 0,899 GBP, 2019 : 0,853 GBP. **2.2. Portefeuille de valeurs mobilières.** Les titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe, ainsi que les actions et autres titres à revenu variable sont valorisés différemment selon leur classification dans une des catégories suivantes : portefeuille de négociation ; portefeuille de placement ; portefeuille des immobilisations financières. Aux 31/12/2020 et 2019, la Banque ne détenait pas d'actions ni d'autres titres à revenu variable. Aux 31/12/2020 et 2019, les titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe détenus par la Banque étaient tous classés dans le portefeuille de placement. Les titres détenus dans le portefeuille de placement ont été achetés dans l'intention de les revendre à moyen terme. Les obligations et autres titres à revenu fixe ou variable sont initialement comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur prix d'achat, frais accessoires inclus, à l'exception des intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement comptable spécifique des obligations émises sur une base actualisée (« Obligations à coupon zéro »), les intérêts courus non échus depuis la dernière date de paiement du coupon (ou depuis l'émission du titre) sont imputés au poste « Comptes de régularisation ». Les titres sont valorisés soit au prix d'acquisition le plus bas, soit à leur valeur de marché qui, dans le cas des titres cotés, correspond aux cours de bourse en vigueur à la date du bilan. Par conséquent, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte et les moins-values non réalisées font l'objet de corrections de valeur. Ces corrections de valeur ne sont annulées que lorsque les raisons pour lesquelles elles ont été faites cessent de s'appliquer. Les plus-values et moins-values réalisées sur titres de créance et autres titres à revenu fixe sont calculées sur la base du coût moyen pondéré. **2.3. Instruments financiers dérivés.** Les engagements de la Banque découlant d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme sur instruments financiers sont comptabilisés comme éléments hors-bilan à la date de l'opération. Au besoin, une provision est constatée en fin d'exercice en cas de perte individuelle non réalisée résultant de la réévaluation des engagements de la Banque à la valeur de marché. Cette provision est portée au passif du bilan sous la rubrique « Provisions : autres provisions ». Aucune provision n'est constatée dans les cas où un instrument financier couvre clairement un actif ou un passif et qu'il se rapporte à une unité économique établie ou lorsqu'un instrument financier est couvert par une opération de cession temporaire de sorte qu'il n'existe pas de position ouverte. **2.4. Créances.** Les créances sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition. La Banque a pour politique d'apporter des corrections de valeur en fonction des circonstances et des montants déterminés par les instances responsables de manière à donner à ces éléments la valeur la plus basse qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. **2.5. Dettes.** Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement. **2.6. Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les logiciels sont amortis de façon linéaire sur une période de trois ans. **2.7. Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des réductions de valeur et amortissements cumulés. La valeur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir linéairement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation, soit une période de cinq ou de 10 ans selon la nature des immobilisations corporelles concernées. **2.8. Impôts.** La Banque est soumise aux taxes et impôts applicables aux sociétés luxembourgeoises. Les impôts sont imputés au compte de résultat sur la base de la comptabilité d'engagement, et non sur l'exercice au cours duquel le paiement a lieu. Par conséquent, des dispositions fiscales ont été comptabilisées pour les exercices pour lesquels aucune évaluation finale n'a été émise par les autorités fiscales. **2.9. Provisions.** Elles sont appelées

des pertes qui sont certaines soit susceptibles d'être encourues et qui sont clairement définies par nature, mais dont le montant ou la date de survenance sont incertains à la date de clôture du bilan. **2.10. Chiffres de comparaison.** Certains chiffres relatifs à l'exercice 2019 ont été reclassés afin de garantir une meilleure comparaison des exercices.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES PARTIES LIEES. Aux 31/12/2020 et 2019, les créances sur les parties liées se composaient essentiellement comme suit : Créances sur les établissements de crédit et Total, 2020 : 6 582 245, 2019 : 6 789 176. S'agissant du respect de l'article 395, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux fonds d'investissement, la Banque a informé la CSSF de sa décision d'utiliser la limite de 100 %, au lieu de 25 %, des fonds propres éligibles de la Banque lorsqu'il existe une exposition à un établissement de crédit ou à un groupe de clients liés comprenant un ou plusieurs établissements de crédit, conformément aux prescriptions de l'article 395, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013. Cette limite de 100 % des fonds propres de la Banque s'applique entre autres à MIRABAUD & CIE GENEVE.

NOTE 4 - TITRES DE CREANCES (OBLIGATIONS) ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE. Aux 31/12/2020 et 2019, le portefeuille des titres de créances (obligations) et autres titres à revenu fixe se composait exclusivement de titres cotés en bourse. Les titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe détenus par la Banque sont tous répertoriés dans le portefeuille de placement pour une valeur de 175 599 262 euros (2019 : 122 616 685 euros). Au 31/12/2020, les titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe présentaient les échéances suivantes : Jusqu'à 3 mois : 165 380 395 euros, De 3 à 12 mois : 10 218 867 euros. Au 31/12/2019, les titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe présentaient les échéances suivantes : Jusqu'à 3 mois : 122 616 685 euros. Au 31/12/2020 et 2019, le portefeuille ne comportait aucune correction de valeur. Au 31/12/2020, la répartition géographique des titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe se présente comme suit : **Pays.** Titres de créance (Obligations) et pourcentage. Etats-Unis : 119 934 439, 68,30 %, Royaume-Uni : 49 291 804, 28,07 %, Suisse : 6 373 019, 3,63 %, Total : 175 599 262, 100,00 %, Montant net : 175 599 262. Au 31/12/2019, la répartition géographique des titres de créance (obligations) et autres titres à revenu fixe se présentait comme suit : **Pays.** Titres de créance (Obligations) et pourcentage. Etats-Unis : 99 049 219, 80,78 %, Royaume-Uni : 15 458 710, 12,61 %, Suisse : 8 108 756, 6,61 %, Total : 122 616 685, 100,00 %, Montant net : 122 616 685.

NOTE 5 - VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE. Au cours de l'exercice 2020, l'actif immobilisé de la Banque a enregistré les variations suivantes :

Postes	Valeur brute au début de l'exer.	Invest.	Désinvest.	Valeur brute à la fin de l'exer.	Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exer.	Valeur comptable nette à la fin de l'exer.
Immob. corp.	7 667 428	706 480	-	8 373 908	(5 391 366)	2 982 542
Immob. inc.	843 487	-	(168 368)	675 119	(667 720)	7 399
Dt : logiciels	843 487	-	(168 368)	675 119	667 720	7 399

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS. Aux 31/12/2020 et 2019, les autres actifs se composent des éléments suivants : Métaux précieux (1), 2020 : 67 878 404, Commissions perçues, 2020 : 4 962 454, 2019 : 8 247 775, Créances diverses (2), 2020 : 1 631 625, 2019 : 2 983 561, Cautionnements, 2020 : 295 170, 2019 : 305 098, TVA à recevoir, 2020 : 583 702, 2019 : 230 651, Acomptes d'impôts, 2020 : 1 137 863, 2019 : 826 317, Acomptes aux fournisseurs, 2020 : 115 678, 2019 : 92 855, Autres, 2020 : 944 546, 2019 : 1 516 090, Total, 2020 : 77 549 442, 2019 : 14 202 347. (1) Les métaux précieux sont détenus auprès de parties liées. (2) Les créances diverses se composent essentiellement d'opérations financières en attente de règlement, effectuées pour le compte de clients.

NOTE 7 - ACTIFS LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES. Au 31/12/2020, le montant global des éléments d'actif de la Banque, libellés dans une monnaie autre que l'euro, après conversion en euro, s'élève à 308 227 796 euros (2019 : 186 137 289 euros).

NOTE 8 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE. Aux 31/12/2020 et 2019, aucun actif de la Banque n'est utilisé comme garantie d'une dette propre ou d'une dette envers des tiers.

NOTE 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Aux 31/12/2020 et 2019, les dettes dus aux établissements de crédit qui sont des parties liées sont les suivants : Dettes envers les entreprises liées et Total, 2020 : 3 353 671, 2019 : 1 284 488.

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS. Aux 31/12/2020 et 2019, les autres passifs se composent des éléments suivants : Créanciers privilégiés, 2020 : 2 313 233, 2019 : 2 347 200, Autres dettes, 2020 : 13 845 445, 2019 : 17 585 909, Total, 2020 : 16 158 678, 2019 : 19 933 109.

NOTE 11 - CAPITAL SOUSCRIT ET PRIME D'EMISSION. Aux 31/12/2020 et 2019, le capital autorisé et entièrement libéré de la Banque s'élève à 28 214 000 euros et est représenté par 28 214 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros pièce. Au 31/12/2020 et 2019, le montant des primes d'émission s'élève à 8 467 704 euros.

NOTE 12 - FONDS PROPRES. Les variations des fonds propres sont détaillées comme suit :

	Capital souscrit	Prime d'émis.	Réserve légale (1)	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exer.
SITUATION AU 31/12/2019	28 214 000	8 467 704	-	50 000	(12 817 815)	463 624
Affect. du résul. de l'exercice précédent (2)	-	-	-	-	463 624	(463 624)
Résul. de l'exer.	-	-	-	-	-	(1 133 798)
SITUATION AU 31/12/2020	28 214 000	8 467 704	-	50 000	(12 354 191)	(1 133 798)

(1) Conformément à la législation luxembourgeoise, la Banque est tenue d'affecter à titre de réserve légale un montant équivalent à au moins 5 % du bénéfice net annuel (après déduction des pertes reportées). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10 % du capital social. L'affectation à la réserve légale s'effectue l'année qui suit l'exercice fiscal au terme duquel le bénéfice a été constaté. La réserve légale est indisponible. (2) Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale du 14/05/2020.

NOTE 13 - DETTES LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES. Au 31/12/2020, le montant global des éléments du passif de la Banque, libellés dans une monnaie autre que l'euro, après conversion en euros, s'élève à 302 969 570 euros (2019 : 237 919 373 euros).

NOTE 14 - SYSTEME DE GARANTIE DES DEPOTS. Le 18/12/2015, la nouvelle loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des

établissements de crédit, ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (par la suite « la Loi ») a été approuvée. Cette Loi transpose en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. La Loi a ainsi remplacé l'ancien système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » - AGDL) et mis en place un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 euros et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 euros. Le système prévoit deux mécanismes de contribution distincts : le « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et le « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL). Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er}, numéro 36, de la Loi, de l'ensemble des établissements de crédit agréés dans les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par le biais de contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023. Pour l'exercice 2020, la contribution de la Banque au FRL/FGDL se monte à 251 618 euros (2019 : 260 134 euros) ; ce montant est comptabilisé dans les « autres charges d'exploitation » (Note 19).

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS. Aux 31/12/2020 et 2019, les passifs éventuels recensés dans les comptes hors-bilan comprennent essentiellement les postes suivants : Cautionnements et actifs donnés en garantie, 2020 : 8 850 433, 2019 : 8 451 397, En faveur de parties liées, 2020 et 2019 : 176 634, En faveur de tiers, 2020 : 8 673 799, 2019 : 8 274 763.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS. Aux 31/12/2020 et 2019, la Banque ne comptait aucun engagement hors-bilan.

NOTE 17 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE. Au 31/12/2020, la Banque est engagée dans des opérations liées à des taux de change à des fins de couverture de la manière suivante : Jusqu'à 3 mois et total. Opérations liées aux taux de change, Opérations à terme (montant notionnel) : 80 136 444, Opérations à terme (juste valeur) : (129 850). Au 31/12/2019, la Banque était engagée dans des opérations liées à des taux de change à des fins de couverture de la manière suivante : Jusqu'à 3 mois et total. Opérations liées aux taux de change, Opérations à terme (montant notionnel) : 69 999 147, Opérations à terme (juste valeur) : (76 926).

NOTE 18 - SERVICES DE GESTION DE PLACEMENT ET DE FONCTIONS DE CHEF DE FILE. La Banque propose, entre autres, les services suivants de placement et gestion destinés aux tiers : gestion de portefeuille ; opérations fiduciaires ; crédit aux clients.

NOTE 19 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION. Ces rubriques se composent comme suit : **Autres produits d'exploitation.** Sous-location de bureaux, 2020 et 2019 : 134 880, Refacturation de frais administratifs, 2020 : 919 686, 2019 : 1 300 343, Autres produits, 2020 : 868 661, 2019 : 746 038, Total, 2020 : 1 923 227, 2019 : 2 181 261. **Autres charges d'exploitation.** Charges fiscales liées aux exercices antérieurs, 2020 : (553 096), 2019 : (4 795), Contribution au FRL/FGDL, 2020 : (251 618), 2019 : (260 134), Pertes d'exploitation et frais connexes, 2020 : (94 551), 2019 : (103 366), Dotations aux autres provisions, 2020 : (150 000), 2019 : (1 500 000), Autres charges, 2020 : (148 497), 2019 : (188 027), Total, 2020 : (1 197 762), 2019 : (2 056 322).

NOTE 20 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES. Les honoraires du réviseur à payer par la Banque pour les exercices 2020 et 2019 se ventilent comme suit : Contrôle audit des états financiers, 2020 : 160 880, 2019 : 175 185, Autres services d'assurance, 2020 : 4 250, Services fiscaux, 2020 : 7 080, Total, 2020 : 172 210, 2019 : 175 185.

NOTE 21 - EFFECTIFS. Le nombre de personnes employées (ETP) en moyenne au cours des exercices 2020 et 2019 se ventile comme suit : Direction, 2020 et 2019 : 2, Cadres, 2020 : 15, 2019 : 14, Collaborateurs, 2020 et 2019 : 10, Total, 2020 : 27 (1), 2019 : 26 (1). (1) Nombre de personnes employées en moyenne au Luxembourg. Au 31/12/2020, les succursales de Paris, Madrid et Londres comptaient respectivement 21, 45 et 11 collaborateurs (2019 : respectivement 24, 50 et 12 collaborateurs).

NOTE 22 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE. Les rémunérations versées aux membres de la direction générale pour chaque exercice eu égard aux fonctions exercées s'établissent comme suit : Membres de la direction générale, 2020 : 2 822 471, 2019 : 2 461 731.

NOTE 23 - CREDITS ET AVANCES CONSENTIS AUX MEMBRES DES INSTANCES DIRIGEANTES DE LA BANQUE. Aux 31/12/2020 et 2019, aucun crédit ni avance n'a été alloué aux membres de la direction ou au personnel cadre. Au 31/12/2020 et 2019, aucun crédit ni avance n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration.

NOTE 24 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS. 24.1. Instruments financiers primaires. 24.1.1. Instruments financiers primaires non détenus à des fins de négociation. Au 31/12/2020, les actifs financiers primaires non détenus à des fins de négociation (avant correction de valeur) et les passifs financiers, comptabilisés en fonction de leurs échéances résiduelles, se présentent comme suit :

Actifs financiers	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	Total
Caisse, avoirs auprès des bq. centrales et des offices de chèques postaux	129 477 547	-	129 477 547
Créances s/les établissements de crédit....	12 926 005	-	12 926 005
Créances sur la clientèle	49 105 797	101 623 000	150 728 797
Tit. de créa. (Oblig.) et aut. tit. à rev. fixe..	165 380 395	10 218 867	175 599 262
TOTAL	356 889 744	111 841 867	468 731 611

Passifs financiers. Jusqu'à 3 mois et total. Dettes envers les établissements de crédit : 8 850 433, Total : 516 448 166. Au 31/12/2019, les actifs financiers primaires non détenus à des fins de négociation (avant correction de valeur) et les passifs financiers, comptabilisés en fonction de leurs échéances résiduelles, se présentent comme suit :

Actifs financiers	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	Total
Caisse, avoirs auprès des bq. centrales et des offices de chèques postaux	265 781 627	-	265 781 627
Créances s/les établissements de crédit....	13 803 746	-	13 803 746
Créances sur la clientèle	97 725 672	33 262 337	130 988 009
Tit. de créa. (Oblig.) et aut. tit. à rev. fixe..	122 616 685	-	122 616 685
TOTAL	499 927 730	33 262 337	533 190 067

